

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE DE BEDARRIDES

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.
Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.
Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 5 356 849,47 € contre 5 150 526,26 € en 2022.

a. Principales dépenses et recettes

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2023 Réalisé	Chapitre	CA 2023 Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 088 269,58	013 - Atténuations de charges	151 848,89
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 021 118,84	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	483 584,33
014 - Atténuations de produits	56 601,00	73 - Impôts et taxes	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	437 623,73	731 - Fiscalité Locale	3 602 067,13
65 - Autres charges de gestion courante	669 900,30	74 - Dotations, subventions et participations	1 306 198,73
66 - Charges financières	82 622,41	75 - Autres produits de gestion courante	53 487,57
67 - Charges exceptionnelles	713,61	76 - Produits financiers	387,49
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
023- Virement à la section d'investissement	0,00	78 - Reprise des provisions semi-budgétaires	122,52
043- Opérations ordre intérieur de la section	0,00	042 - Opérations ordre transfert entre sections	2 284,17
		043 - Opération ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 356 849,47	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 599 980,83

Le chapitre 011- Charges à caractère général comprend les charges afférentes à l'eau, l'énergie, aux combustibles et carburants, les frais de communication, les fournitures diverses (administratives, scolaires, ...), les différents achats de petit matériel et d'entretien courant notamment ceux liés au matériel roulant et bâtiments, les assurances, l'alimentation, les contrats de maintenance et prestations de services, les dépenses liées aux différentes actions solidaires.

Ce chapitre s'élève à 1 088 269,58 € en 2023 contre 846 273,00 € en 2022.

Le chapitre 012 - Charges de personnel représente une charge de 3 021 118,84 € contre 3 041 216,24 € soit une baisse par rapport à 2022.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'élève à 669 900,30 € et comprend les indemnités d'élus, les charges territoriales, la contribution au service incendie et les subventions versées aux associations.

Le chapitre 66 – Charges financières concerne les intérêts d'emprunt en diminution constante, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté par la commune.

Le chapitre 67 - Charges exceptionnelles est évalué sur la base des propositions du trésorier comptable pour des admissions en non-valeur ou des annulations de titres sur des exercices antérieurs.

Le chapitre 014 - Atténuation de produits correspond au FPIC (Fonds national de péréquation) pour 56 601,00 € qui est déduit des contributions directes de l'Etat (centimes versés mensuellement par l'Etat).

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections correspond aux écritures d'amortissement (437 623,73 €). Ce montant figure également en recette d'investissement au chapitre 040.

Les recettes de fonctionnement

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de salles, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes totales de fonctionnement 2023 s'élèvent à 5 539 110,83 € contre 5 035 754,14 € en 2022.

Le chapitre 70 - Produits des services s'élève à 483 584,33 € contre 439 935,96 € en 2022. Il est en hausse en raison principalement des régies. Y figure également le RODP (redevances d'occupation du domaine public).

Le chapitre 013 - Atténuation de charges s'élève à 151 848,89 € qui provient notamment de remboursement de l'assurance du personnel.

Le chapitre 731 – Fiscalité locale s'élève à 3 602 067,13 € contre 3 149 010,56 € en 2022. Les recettes proviennent des avances de fiscalité de l'Etat, le FPIC (Fonds national de Péréquation), et du fonds de péréquation de taxes additionnelles des droits de mutation.

Le chapitre 74 - Dotations et participations s'élève à 1 306 198,73 € contre 1 120 846,21 € en 2022. La dotation forfaitaire et les compensations de l'Etat sur les TF. Les recettes proviennent également du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics, de la dotation de solidarité rurale, et du filet d'inflation.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'élève à 53 487,57 € contre 14 678,24 € en 2022. Les recettes proviennent notamment des revenus locatifs (loyers, location de salles)

Le chapitre 76 - Autres recettes s'élève à 387,49 € de part sociale.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (soit 243 131,36 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- ◆ **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ◆ **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 686 188,08 contre 743 348,60 € en 2022.

On retrouvera notamment comme projets d'investissement :

- l'opération de relamping des bâtiments communaux
- la remise aux normes du parc de vidéoprotection
- l'acquisition de défibrillateurs
- la mise en conformité des pompes inondation
- l'opération de relamping des stades de rugby, football et courts de tennis

Les divers projets sont à retrouver dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 638 831,96 € contre 447 234,50 € en 2022.

Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves s'élève à 100 718,46 € en 2023. Il se compose de 53 148,48€ de FCTVA récupéré sur les investissements de l'année 2022, et de 47 569,98 € de taxe d'aménagement.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement s'élève à 100 489,77 € dont 45 798,27 € de l'Etat, 38 036,00 € du Département de Vaucluse et de 16 655,50 € de la région Sud.

C) RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES

Fonctionnement

Dépenses	5 356 849,47 €
Recettes	5 969 918,58 €
Résultat de l'exercice 2023	613 069,11 €
Résultat antérieur reporté	369 937,75 €
Résultat de clôture 2023	243 131,36 €

Investissement

Dépenses	904 414,85 €
Recettes	1 522 604,08 €
Résultat de l'exercice 2023	618 189,23 €
Résultat antérieur reporté	58 827,91 €
Résultat de clôture 2023	559 361,32 €

Reste à réaliser

Dépenses	218 226,77 €
Recettes	824 944,21 €
Besoin de financement	0,00 €